

AMAP Les patissons du Montois

Engagement volailles de janvier-Décembre 2022

Le présent contrat d'abonnement est établi entre l'adhérent-e:

Adresse :

Courriel/tél. :

et **L'agriculteur** : Jean-Pierre ROCIPON, 22 rue du point du jour, 77171 Melz/Seine, Tél : 06 65 56 16 26, Courriel: jeanpierreroqiponbis@gmail.com, Siret : 341 365 732 00039

Site : <https://www.facebook.com/Le-chant-du-cog-de-Melz-349988665398413/>

1 Principes généraux extraits de la charte des AMAP

Pour l'adhérent-e,

Appui à l'agriculture paysanne locale, en préfinançant la production.

Solidarité avec le producteur dans les aléas de sa production.

Participer aux distributions, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction.

Venir chercher son panier, prévenir en cas d'absence.

La production étant engagée lors de l'établissement du contrat, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution des volailles. Les volailles non retirées sont mises à disposition de la collectivité. Il est possible qu'une tierce personne les retire pour l'adhérent-e.

Pour le producteur,

Production respectueuse de la nature. Fraîcheur et qualité des poulets « cou-nu pattes blanches » et pintades.

Nourrissage varié et alimentation bio des volailles.

Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.

Production à taille humaine, respectant les normes salariales.

Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme. Proposition aux adhérent-e-s de l'AMAP d'au moins une visite pendant la période d'engagement.

1 Modalités de l'engagement sur les volailles

L'adhérent-e s'engage pour un nombre de 11 livraisons de poulets et/ou de pintades qui ont lieu une fois par mois, de janvier 2022 à décembre 2022 aux dates suivantes : **21 janvier / 18 février / 18 mars / 15 avril / 13 mai / 10 juin / 08 juillet / 16 septembre / 14 octobre / 11 novembre / 09 décembre** durant la période d'engagement, certains aléas de production (climat, nourrissage...) peuvent entraîner des variations de poids de plus ou moins 350 g pour chacune des tailles proposées (1,7 ; 2,1 et 2,5 kg), que l'adhérent s'engage à accepter sans que cela ne modifie le prix fixé à l'avance (**10€/kg** poulet, **14€/kg** pintade).

2 Choix du prix et de la taille des volailles et référence du/des chèque(s)

Taille	Poulet ±1.7 kg	Poulet ±2,1 kg	Poulet ±2,5 kg	Pintade ±1,8 kg
Prix par volaille	17 €	21 €	25 €	25,2 €
Nbre de volailles commandées/mois				
TOTAL (pour 11 commandes) =				

*Livraison de 6 poulets et 5 pintades en alternance en débutant par le poulet.

Le paiement se fait lors de l'engagement en **1, 3 ou 6 chèques** libellés à l'ordre de «**Jean-Pierre Rocipon**», et **datés de la date d'échéance**

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom si ≠ adhérent						

Fait à _____, en 2 exemplaires
L'adhérent-e

le _____
L'agriculteur